

L'action Phosphates tunisiens se négocie aux environs de 75. Elle pourrait se rapprocher de son nominal qui est de 125 fr. Quant à l'obligation de 1.000 fr. 5 % dont le service paraît maintenant bien assuré, elle peut constituer au cours actuel de 565 un placement d'appoint intéressant.

PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Journal des débats*, 19 octobre 1936)

Les Phosphates tunisiens terminent à 82,50 ; ainsi que nous l'avons indiqué cette semaine, cette société paraît avoir surmonté la crise de croissance qui l'avait particulièrement affectée. La situation financière est complètement assainie ; l'actif réalisable et l'actif disponible dépassent largement le passif exigible et la situation industrielle s'annonce satisfaisante pour la campagne en cours ; quant aux livraisons pour le mois de septembre 1936, elles se chiffrent à 15.771 tonnes contre 13.361 tonnes pour le même mois de 1935. Elles se totalisent, pour la période écoulée de l'exercice 1936-1937, à 50.745 tonnes contre 40.468 tonnes pour la période correspondante de l'an dernier.

PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Journal des débats*, 5 novembre 1936)

L'ordre du jour de l'assemblée annuelle, convoquée pour le 26 novembre comporte, outre les points habituels : décision à prendre au sujet de l'application éventuelle d'une partie ou de la totalité des réserves ; provision spéciale pour éventualités diverses, prime d'émission 1928, réserve de fusion (Société des Engrais azotés et composés).

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1937)

Les actionnaires se sont réunis le 15 décembre en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Donegani, président du conseil d'administration.

Voici les indications générales données par le rapport du conseil sur l'exercice 1935-36 :

Nous avons voulu — a déclaré le conseil — que cet exercice fût « un exercice de recueillement ». Il nous fallait d'une part résorber les stocks excessifs, notamment de nitrate de chaux, et, d'autre part, renforcer notre trésorerie. Cette résorption était rendue particulièrement délicate par nos contrats d'énergie et par le désaccord avec les nouveaux producteurs de nitrate de chaux, mais, grâce à une transaction amiable intervenue avec un fournisseur d'énergie, grâce également à l'activité du service commercial, le double but. désiré a pu être atteint, comme en fait foi le bilan qui montre une réduction importante des stocks, une situation financière satisfaisante et une trésorerie aisée. Libéré ainsi de toute préoccupation financière, le conseil va pouvoir se consacrer à l'amélioration technique des usines des Pyrénées, dans le but de développer les fabrications d'engrais azotés et composés. La société est maintenant à même de faire face à ce programme avec ses propres ressources.

Au chapitre de l'exploitation proprement dite, le rapport a exposé notamment, que les exploitations tunisiennes n'ont pas eu à souffrir de l'évolution sociale et des

nouvelles lois. La production de la section Souetir du gisement de Kalaâ-Djerda, seule maintenue en activité, s'est élevée à 193.206 tonnes contre 158.948 tonnes précédemment. Dans les usines chimiques et électrochimiques, la production de l'ammoniaque a été sensiblement inférieure à celle de 1934-35 du fait de la réduction des stocks de nitrate de chaux. De nouvelles fabrications intéressantes ont été ou vont être mises au point, notamment celles de l'acide nitrique à 40 degrés beumé, de nitrate de chaux et de magnésie, etc. En phosphates, les livraisons ont atteint, 167.992 tonnes contre 146.283 tonnes pour l'exercice précédent, dont en métallurgique 38.792 tonnes contre 14.676 t. On peut espérer que les tonnages de l'exercice en cours marqueront pour cette dernière qualité une nouvelle et sensible augmentation. Quant aux engrais azotés, les ventes de la société ont été de 35.518 tonnes contre 32.515 ; elles ont été sensiblement inférieures à ce qu'elles auraient dû être si la concurrence avait tenu compte des sacrifices consentis depuis neuf ans par la société pour faire connaître et apprécier ce produit des consommateurs français. Il est vrai que la transaction intervenue avec l'Hydro-Électrique de la Cère, et le renchérissement des prix du charbon nécessaire à la fabrication de l'ammoniac contribuent actuellement à améliorer la situation de la Société par rapport aux autres producteurs.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions proposées par le conseil. Les comptes au 30 juin 1936, dont nous avons déjà donné l'analyse, se soldent par un bénéfice de 2.995.127 fr. qui a été affecté à la provision pour éventualités diverses. L'assemblée a décidé d'autre part de consacrer le montant des postes Fonds d'amortissement, Primes d'émission 1928 et Réserve de fusion, soit un ensemble de 66.746.071 francs, à l'amortissement de certains postes de l'actif réalisable, à concurrence de 4.613.438 fr., et le solde, soit 62.132.833 fr. à l'amortissement des immobilisations.

MM. Paul Bursaux, Yves Le Trocquer et Jacques Godin²², administrateurs sortants, ont été réélus. La ratification de la nomination comme administrateur de M. Gustave Mercier [de l'Unon d'électricité] a été prononcée.

PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Journal des débats*, 5 mars 1937)

Pour le mois de février 1937, les livraisons de phosphates se chiffrent à 5.626 tonnes contre 20.837 tonnes en février 1936. Depuis le début de l'exercice en cours, elles se totalisent à 137.601 tonnes contre 115.042 tonnes pour la période correspondante de l'an dernier.

NÉCROLOGIE
Gustave Donegani
(*L'Écho de Paris*, 10 décembre 1937)

Nous apprenons la mort du docteur Gustave Donegani, président de la Société des Phosphates Tunisiens, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Paris.

²² Jacques Godin (X-1911) : ancien des infortunés Phosphates de Gouraïa.

LOUIS DE SEYNES, PRÉSIDENT

Eugène-Émile-*Louis* de SEYNES

Né à Montpellier , le 14 décembre 1867.

Fils de Jules de Seynes, administrateur des Mines de la Grand'Combe.

Frère d'Étienne de Seynes, administrateur des Mines de la Grand'Combe et député du Gard (1919-1924) et de Pierre (Éts de la Bidassoa...).

Marié à Suzanne de Cazenove.

Diplômé de l'Institut national agronomique et du Laboatoire central d'électricité de Paris.

Fondateur-directeur (1893-1900) des usines de Saint-Michel de Maurienne (Savoie) de la Société d'électrochimie, puis administrateur de celle-ci.

Administrateur (1895), puis président de la Cie française du Bi-Métal.

Administrateur (1899), puis président des Mines, fonderies et forges d'Alais.

Fondateur (1900) et administrateur délégué (1903) de la Société du métal antifriction Glacier (brevet anglais).

Fondateur et administrateur délégué (1901) de la Société commerciale de carbure et de produits chimiques, société qui, par ses concours techniques, financiers et commerciaux, a sauvé de la crise un grand nombre de sociétés consommatrices de houille blanche.

Administrateur (1903) de la Société d'électro-métallurgie de Dives
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electro-Dives_1893-1933.pdf

Vice-président de la Société d'entreprises et d'exploitations en Indo-Chine (1906).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Entreprises&exploitations-IC.pdf

Fondateur et administrateur (1907) de la Société des produits azotés, directeur pendant deux ans de ses usines de Notre-Dame-de-Briançon (Savoie), pionnières en France de la cyanamide (engrais).

Fondateur ou co-fondateur et administrateur de la Société acétytène dissous et applications de l'acétytène et de la Soudure autogène française.

Administrateur de la Société des usines chimiques de Hafslund (Norvège).

Vice-président de la Société franco-néerlandaise de travaux martimes.

Administrateur de la Société agricole et industrielle de l'Ogooué (1910),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Agricole_et_Industrielle_Ogooue.pdf

Président et administrateur délégué de la Société minière franco-africaine (1911)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Miniere_franco-africaine.pdf

Membre du conseil d'administration de la Chambre syndicale des forces hydrauliques, de l'électro-chimie et de l'électro-métallurgie (7, rue de Madrid)

Président de la Chambre syndicale de l'acétytène et des industries qui s'y rattachent (104, bd de Clichy).

Vice-président du Comité international du carbure et de l'acétytène (Vienne, en Autriche, et Paris).

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1911 comme administrateur délégué de la Société électro-métallurgique de Dives.

Administrateur de l'Électrolyse du Palais, près de Limoges, fondée par Dives en 1916-1917, des Assurances Concorde (1921), administrateur délégué de Bozel-Malétra, administrateur d'Ugine...

Administrateur (1928), vice-président, puis président (1937) des Phosphates tunisiens
Décédé en 1942.

Société des phosphates tunisiens
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1937)

L'assemblée générale de cette société s'est tenue le 6 courant sous la présidence de

M. L[ouis] de Seynes, remplaçant M. Donegani, indisposé.

On devait malheureusement apprendre deux jours après que cette indisposition avait eu une issue fatale et le vendredi 10 courant, ses nombreux amis accompagnaient le Dr Gustave Donegani à sa dernière demeure. L'assemblée des actionnaires s'était associée aux souhaits de rétablissement que formulait l'un d'eux et à l'hommage rendu à l'activité et au dévouement qu'avait toujours déployés M. Donegani dans ses fonctions.

Les résultats de l'exercice sont sensiblement plus élevés que ceux du dernier. Les bénéfices bruts se montent à 12.537.455 fr. et les bénéfices nets à 9.676.809 fr. permettant la distribution d'un dividende de 5 % aux actions.

Phosphates. — Les livraisons de l'exercice 1936-1937 ont été de : 232.672 tonnes contre 167.992 en 1935-1936. Il y a lieu de remarquer surtout l'importance des livraisons de phosphate métallurgique qui ont atteint 100.302 tonnes contre 38.791 en 1935-1936.

Nitrate de chaux. — Les livraisons de nitrate de chaux Le Gaulois et de nitrate de chaux et magnésie ont été de 398.290 quintaux contre 354.390. Celles de phosphate d'ammoniaque se sont élevées à 31.290 quintaux contre 30.311.

Le rapport insiste sur le problème de la main-d'œuvre en Tunisie :

« Il se pose d'ailleurs en Tunisie un problème grave : celui de la main-d'œuvre. Les répercussions des nouvelles lois sociales n'ont pas été seulement économiques, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas seulement augmenté fortement le prix de revient, mais la réduction des heures de travail a nécessité une augmentation sensible du nombre des ouvriers. Or, au delà des limites actuelles, il est difficile et souvent impossible d'assurer les recrutements nécessaires, la main-d'œuvre spécialisée étant à peu près introuvable en Tunisie. Il est donc à craindre que si l'augmentation souhaitée de la demande venait à se réaliser, elle ne trouve les exploitations tunisiennes dans l'impossibilité de produire les quantités requises. C'est en tout cas ce qui se produirait si de nouvelles réductions d'heures de travail devaient être envisagées ; aussi, formons-nous le vœu que les autorités compétentes alertées en temps opportun par nos collègues et nous-mêmes, se rendent exactement compte de la situation des exploitations phosphatières de l'Afrique du Nord vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. Les importantes augmentations de salaires, l'institution des congés payés ont nettement amélioré le standard de vie de la main-d'œuvre indigène, la plus importante en nombre, et paraissent lui donner satisfaction. Les conditions de travail dans les exploitations phosphatières sont d'ailleurs assez faciles et ne justifient pas de nouvelles réductions des heures de travail. Ceci dit, nous pouvons ajouter que, pour notre part, nous ne pouvons que nous féliciter des rapports cordiaux qui continuent à exister entre le personnel ouvrier, la direction locale et le siège. Ayant toujours eu soin de prendre les devants en accordant les augmentations que paraissait imposer la hausse du prix de la vie, nous avons pu non seulement éviter toute interruption de travail, mais, aussi les discussions âpres qui finissent toujours par nuire aux rapports auxquels nous faisons allusion. Nous entendons persévérer dans cette voie, désireux que nous sommes de montrer à notre personnel combien nous apprécions son attitude et combien nous portons intérêt au sort de nos ouvriers et de leurs familles. »

Voici, enfin les conclusions des idées exposées dans le rapport sur le marché des phosphates :

« Pour notre part, nous n'avons pas cessé de préconiser le fonctionnement d'un organisme supérieur qui, en étroite liaison avec le Comptoir, aurait à arrêter les principes de cette politique du phosphate et à en étudier les répercussions dans les domaines national, technique et commercial. Malgré nos efforts incessants, cette nécessité de travail en commun ne semble pas avoir été comprise par tous les intéressés ; on peut cependant espérer que les difficultés inhérentes au trouble économique actuel ouvriront enfin les yeux de tous les producteurs, qui comprendront que l'intérêt particulier peut et doit concorder avec l'intérêt général et qu'il est

impossible de demander à l'Office chérifien de consentir des sacrifices autrement que dans cet intérêt général français.

« Une fois l'union réalisée, les perspectives d'avenir deviendront favorables aux producteurs nord-africains, car le phosphate est une des matières premières que la science ne peut remplacer artificiellement et que la consommation de l'acide phosphorique, que seul le phosphate permet de fabriquer, doit nécessairement continuer d'augmenter. »

Phosphates tunisiens
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

[225] À la Société des phosphates tunisiens, engrais et produits chimiques [future Pierrefitte], on retrouve encore des personnages rencontrés dans nos tomes ou pages précédentes. MM. François Urruty [liquidateur Banque Thalmann, pdt Minemet], Louis de Seynes, Yves Le Trocquer [1877-1938], Gustave Mercier [de l'Union d'électricité], Jean Maroger (représentant la banque Lazard frères)[CQFD], tels sont ces personnages. Leurs noms mêmes indiquent que les Rothschild ont une très forte participation dans cette entreprise phosphatière.

Les autres administrateurs français ne présentent pas un grand intérêt. M. Paul Bursaux, ingénieur de l'École polytechnique, promotion de 1887, est bien le mari de Suzanne Chevrier, mais nous n'avons pas pu déterminer si elle est de la [226] famille Chevrier, apparentée aux Brincard et aux Jahan. Nous le pensons cependant. M. Jacques Godin, ingénieur de l'École polytechnique, promotion de 1911, est directeur de l'Union des producteurs d'électricité des Pyrénées-Orientales ; il semble que ce soit un simple employé représentant d'un groupe financier. M. Rodolphe d'Adler, mari de Jacqueline Arnodin²³, qui paraît être un capitaliste [représentant de la maison de banque Arthur Spitzer & Cie]. Ces deux derniers administrateurs ne figurent pas dans d'autres conseils.

Tout autre est la situation de l'administrateur **Toeplitz**. Ce financier italien est vice-président de la Compagnie internationale des wagons-lits [CIWLT] et vice-président de la Montecatini (Société générale pour l'industrie minière et agricole). Cette grande entreprise italienne offre du point de vue social et économique un vif intérêt. Le président est M. Guido Donegani et un autre administrateur de la Montecatini est Luigi Donegani, membre de cette même famille. Or le président de la Société des phosphates tunisiens — qui est en même temps son directeur général — est M. **Gustave Donegani**²⁴. Enfin, le second des vice-présidents de la Montecatini est M. Albert Galicier, vu et revu par nous. Nous trouvons là, dans ces sociétés, une nouvelle preuve de l'internationalisme du capitalisme. Et ceci fait comprendre les raisons de l'attitude politique des dirigeants des grandes entreprises économiques au cours des événements.

Annuaire industriel, 1938 :

PHOSPHATES TUNISIENS (Soc. des) et des ENGRAIS et PRODUITS CHIMIQUES, Siège adm. : 4. av. Vélasquez, Paris, 8^e. T. Lab. 08-71 et 08-72. Ad. t. Phoskalaa-Paris. — Ss. à

²³ Jacqueline Arnodin est la fille [plutôt la sœur ou la cousine] d'un ingénieur, Georges Arnodin [*/] [fils de Ferdinand, spécialiste des ponts transbordeurs, installé à Châteauneuf-sur-Loire, constructeur, entre autres, du pont de Martrou à Rochefort (Chte-Mme)], et d'Yvonne Félix-Allard, sa femme. Celle-ci est la fille de feu Félix Allard, entrepreneur de travaux publics, dont la veuve possède deux châteaux, l'un à Menars (Loir-et-Cher), l'autre à Chaingy (Loiret).

²⁴ Il a épousé une demoiselle Cortambert, d'une famille de châtelains de Saône-et-Loire et du Cher. Il est décédé en décembre 1937.

Kalaâ-Djerda (Tunisie). — Bureaux : 1, av. de Valois, Paris, 8^e. — Soc. an. cap. 81.750.000 fr. — Gisements de phosphates de Kalaâ-Djerda, de Sidi-Abdallah et de Meheri-Zebbeus (Tunisie). Usines : Soulom (Htes-Pyrénées) : 4 fours électriques à acide phosphorique ; Incheville (Seine-Inf.).

Engrais azotés et phosphatés, engrais complets. Acide nitrique et acide phosphorique. (1-7012).

Phosphates tunisiens
(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1938)

Les résultats industriels au 30 juin 1938 sont portés pour 36.698.693 francs, contre 12.537.455 francs. Compte tenu de 13.364.848 francs d'amortissements, ils ressortent à 23.333.545 francs, soit près du double des précédents. Les bénéfices provenant du portefeuille, des loyers et divers atteignent 4.492.443 fr. contre 1.481 932 francs.

Le bénéfice net s'établit à 21.918.483 francs, au lieu de 9.676.809 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée du 3 novembre de porter le dividende à 12 fr. 50 brut par action. La provision spéciale pour éventualités diverses sera dotée de 10.937.895 francs, au lieu de 4.594.922 francs, et ressortira ainsi à 50 millions.

Informations et communiqués
PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Journal des débats*, 7 août 1939)

Les résultats de l'exercice 1938-39 seraient à peu près égaux aux précédents, bien que les profits exceptionnels dont avait bénéficié l'exercice 1937-38 ne se soient pas renouvelés. Rappelons que, l'an dernier, le dividende avait été fixé à 12 fr. 50 par action.

Informations et communiqués
PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Journal des débats*, 24 août 1939)

Les actionnaires sont convoqués pour le 13 septembre, en assemblée extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant modifications aux articles 44, 45 et 46 des statuts (états de situation, inventaires, amortissements, calcul et répartition des bénéfices et paiement des dividendes). Cette assemblée n'aura d'ailleurs probablement pas le quorum et sera convoquée en même temps que l'assemblée annuelle.

L'opération qui sera proposée aux actionnaires est celle que le président a laissé prévoir lors de l'assemblée annuelle de l'an dernier.

Les statuts actuels de la compagnie fixent ainsi la répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt du capital libéré et non amorti ; 10 % du surplus au conseil ; prélèvement facultatif sur le surplus en faveur des réserves et amortissements, le solde aux actions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Temps*, 5 décembre 1939)

Les comptes de l'exercice 1938-1939, qui ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires, ont fait ressortir, après affectation de 24.679.280 francs aux amortissements, un bénéfice net de 13.964.540 francs, contre 21.913.483 francs pour l'exercice précédent.

La diminution des bénéfices n'est qu'apparente. En effet, les bénéfices industriels ont atteint 44 millions 792.594 francs contre 36.698.693 francs, mais il a été consacré aux amortissements une somme supérieure de près de 11 millions à celle de l'exercice précédent.

Le dividende a été maintenu à 12 fr. 50, ce qui a permis de reporter à nouveau 4.721.698 francs.

Le rapport du conseil souligne que la consommation mondiale de phosphates a subi, au cours de l'année 1938, une assez forte régression, passant de 11.839.000 tonnes en 1937 à 11.217.000 tonnes en 1938. Cette régression, surtout sensible au Japon et en Amérique, n'a que peu atteint les pays européens où la réduction de consommation n'a pas dépassé 65.000 tonnes sur un total de 6 millions 300.000 tonnes environ. La situation des producteurs nord-africains, essentiellement intéressés par le marché européen, n'aurait donc pas dû subir de modification notable, si les producteurs égyptiens, américains et même océaniques, très touchés sur leurs marchés habituels et favorisés par une baisse sensible des frets, n'avaient renforcé leur situation sur ce marché, l'U. R. S. S. maintenant simplement sa position.

Pour ces diverses raisons, les producteurs nord-africains ont vu leurs livraisons, en Europe, décroître de 3.667.901 tonnes en 1937, à 3.277.367 tonnes en 1938.

L'exploitation de la société, à Kalaa-Djerda, a été particulièrement affectée par cette situation durant la première partie de l'exercice social. Les derniers mois ont heureusement accusé un important redressement, imputable à la reprise de la consommation européenne, à la fermeté des frets et à la réouverture du marché des phosphates métallurgiques. Il a été finalement expédié, au cours de l'exercice, 213.852 tonnes, contre 208.794 tonnes pour l'exercice précédent. Dans ce chiffre, les expéditions de phosphate métallurgique interviennent pour 32.651 tonnes seulement contre 42.245 tonnes en 1937-1938. La réduction des expéditions, qui s'est poursuivie durant toute l'année 1938, et l'importance des stocks ont conduit le conseil à réduire sensiblement la production qui a été ramenée à 188.559 tonnes contre 228,414 tonnes pour l'exercice précédent. Il en est résulté une certaine résorption des stocks qui atteignent cependant encore, en fin d'exercice, 146.262 tonnes.

La consommation française d'engrais azotés s'est maintenue, durant la campagne 1938-1939, à peu près au niveau de la campagne 1937-1938. Les ventes, au cours des premiers mois, ont été pleinement satisfaisantes ; par la suite, les gelées de décembre, les incertitudes planant encore en février sur les stocks de blé provenant de la précédente récolte, enfin l'alerte de mars dernier, prodrome du conflit actuel, ont pesé lourdement sur le développement de la campagne, au cours de mois qui auraient dû marquer son activité maximum ; ces événements ont même entraîné, vers le 15 mars, une interruption prématurée des ventes dont ont souffert tous les engrais nitriques, et notamment le nitrate de chaux 13 % qui est le produit essentiel de la société.

Les ventes totales ont subi le contrecoup de cette situation et n'ont atteint que 42.719 tonnes, tant en nitrate de chaux « le Gaulois » qu'en nitrate de chaux et de magnésie, contre 50.158 tonnes durant l'exercice précédent et 39.960 tonnes durant l'exercice 1936-1937. Ce déchet a pu être partiellement compensé par une augmentation des livraisons d'acide nitrique.

Le rapport signale également une notable amélioration des ventes de phosphates d'ammoniaque, qui ont atteint, en effet, 3.265 tonnes contre 2.393 tonnes pour

l'exercice antérieur.

Enfin, les services commerciaux ont pu développer sensiblement le placement de produits chimiques des deux usines.

À propos des filiales de l'entreprise, le rapport indique que la Dalmatienne a pu, durant l'exercice 1938-1939, augmenter ses livraisons, mais avec marges de bénéfices réduites. L'adaptation de ses écritures à la situation monétaire nouvelle lui permet de présenter, au 30 juin 1939, un bilan financièrement assaini. En cours d'exercice, les Phosphates tunisiens ont légèrement augmenté leurs intérêts dans cette société et ont renforcé leur action sur sa haute direction. Les négociations avec le gouvernement de Belgrade, qui ont été particulièrement actives pendant tout l'exercice 1938-1939, n'ont abouti à aucun résultat tangible. Au moment où la société les reprenait sur de nouvelles bases et dans des conditions qui lui permettaient d'espérer un succès prochain, le conflit international a remis en question les possibilités qu'elle entrevoyait.

Dans ces conditions, le conseil n'est pas encore en mesure d'assigner à cette participation une valeur précise ; il a néanmoins décidé d'amortir dès maintenant la prime de 250 francs payée lors de la souscription aux actions émises en 1930, soit au total une somme de 3.750.000 francs.

PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Journal*, 14 décembre 1941)

Bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 1941 : 9.158.765 francs contre 10 millions 010.385 francs. Total disponible : 15.123.764 francs, contre 14.732.286 francs. Dividende proposé à l'assemblée, du 18 décembre : 12 fr. 50 brut par action, égal au précédent.

PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Figaro*, 15 décembre 1941)

Il se confirme que le dividende pour l'exercice 1940-41 serait maintenu à 12 fr. 50 brut par action, les résultats qui seront présentés à l'assemblée du 18 décembre faisant apparaître un bénéfice de l'ordre de 9.158.000 fr.

PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Journal*, 18 janvier 1942)

Réunis en assemblée ordinaire le 14 janvier, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1940-41, se soldant, après amortissements, par un bénéfice net de 9.158.765 francs. Le dividende a été maintenu à 12 fr. 50 brut par action.

Le rapport du conseil indique que l'exercice sous revue a vu s'infléchir encore davantage le régime des exportations de phosphates : 71.906 tonnes (dont 19.503 tonnes de phosphates métallurgiques) contre 174.352 tonnes (dont 32.952 tonnes de phosphates métallurgiques). Le stock de la Société en Tunisie a augmenté d'environ 60.000 tonnes. Malgré tout, les exportations de Kalaa-Djerda ont été maintenues à un niveau d'activité leur permettant de profiter des premières possibilités de reprise dès maintenant envisagées, grâce à l'amélioration des approvisionnements tunisiens, notamment en combustibles.

Le renouvellement des accords phosphatiers nord-africains venant à échéance le 31 décembre 1943, et dénoncé par l'Office chérifien des phosphates, est actuellement soumis à l'arbitrage des pouvoirs publics.

DEUILS

(*Le Journal des débats*, 7 octobre 1942)

De Paris, on annonce la mort de M. Paul Bursaux, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, administrateur de la Société des phosphates tunisiens.

PHOSPHATES TUNISIENS

(*Le Temps*, 7 novembre 1942)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1942 font apparaître, après dotation des fonds d'amortissement et des provisions pour renouvellement du matériel et du stock de départ, un solde distribuable de 9.714.260 francs contre 9.158.765 pour l'exercice précédent.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 15 décembre le maintien du dividende à 12 h. 50 par action.

PHOSPHATES TUNISIENS

(*Le Journal*, 21 décembre 1942)

Réunis en assemblée ordinaire le 15 décembre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1941-42 faisant apparaître un bénéfice de 9.714.260 francs. Le dividende a été maintenu à 12 fr. 50 brut par action et sera payable à partir du 21 décembre.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Marcel Fraenkel et renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Charles de Chambrun et Louis Lupo.

Phosphates tunisiens

(*Le Journal*, 3 janvier 1944)

L'assemblée du 22 décembre a constaté que la Direction générale de Paris, se trouvant privée de toutes relations avec le siège social de Kalaa-Djersa (Tunisie) et n'ayant pu., de ce fait, obtenir les documents comptables afférents à la majeure partie de l'exercice 1942-43, il n'a pas été dressé de bilan pour ledit exercice, ni établi de compte de profits et pertes correspondant.

L'approbation des comptes de l'exercice dont il s'agit est différée jusqu'à l'époque où les relations postales étant rétablies, les comptes généraux auront été centralisés et apurés de la façon accoutumée.

L'assemblée a décidé le prélèvement de 3.270.000 fr. sur le reliquat du précédent exercice et a approuvé la répartition de cette somme sous forme de distribution d'un acompte sur dividende de 5 fr. par action, mis en paiement depuis le 27 décembre, contre remise du coupon n° 49 pour les actions au porteur et contre estampillage des

titres.

PIERREFITTE-KALAA-DJERDA (EX-PHOSPHATES TUNISIENS)

LA TUNISIE ,
in *Économie et politique*, « La France et les trusts », n° 5/6, 1954)

[111] « La Société des Mines et du Chemin de fer de Gafsa » (contrôlée par les mêmes groupes que Mokta-el-Hadid en Algérie), extrait 65 % des phosphates de chaux, 18 % revenant à la « Société du Djebel M'Dilla » (groupe Gillet, Banque de Paris et des Pays-Bas et groupe financier marseillais Zafiropuolo) et 15 % à Pierrefitte-Kalaâ-Djerda (ex-Phosphates tunisiens, contrôlé par Péchiney [CQFD], la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, etc.). La production de phosphates (11,7 million de tonnes) est presque intégralement exportée²⁵.

PIERREFITTE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES) (EX-PHOSPHATES TUNISIENS)

[Desfossés 1956/1435]

Conseil

Maroger (Jean)[^x/_{oo}](1881-1956)[X-Ponts, sénat.], 900 (ph. LTH), 1365 (Péchiney), 1435 (pdt Pierrefitte)

Bursaux (Jacques)[[/]/_x], 1435 (adg Pierrefitte)

Bricard (Louis)(ing. civil mines)[BPPB]

Coste (Ph.)(ép. Georgette Seydoux)(ing. des mines), 616 (Borralha), 664 (dg Le Nickel), 1435 (Pierrefitte).

Gillet (Pierre)[^x/_{oo}](1884. Fils de Stanislas, ing. Ép. Amy Bailey. 1911 co-fondateur des Moteurs Dansette-Gillet. 1925 Gillet-Forest devenue (1955) Butin-Gillet. 1945-65 pdt Aciéries d'Hirson. 1940-69 adm. Gillette-France. 1941-66 adm. Pierrefitte), 826 (pdt Ac. Hirson), 1260 (Tito-Landi), 1435 (Pierrefitte).

Giordani (F.), 1435 (Pierrefitte).

Lupo (L.)([/]/_o), 393 (comm. cptes CIWLT), 1219 (Dalmatienne), 1435 (Pierrefitte)..

Malvezzi (G.)(^o/_o), 1219 (Dalmatienne), 1435 (Pierrefitte).

Manheimer (Charles)(ex-CMI-SOVAC), 1405 (Rhône-Poulenc), 1435 (Pierrefitte).

Mercier (Gustave)[^x/_{oo}](1877-1959)[X-Pts][Fils de Gustave Mercier (1839-1915), ingénieur chez Fives-Lille. Marié en 1905 à Marie-Thérèse Dusuzeau, fille de Léon D., ingénieur en chef des ponts et

²⁵ Les hyperphosphates sont le monopole de la Société des Hyperphosphates Reno à laquelle participe Gafsa et qui exporte toute sa production. Comme en Algérie, la faible teneur des phosphates a conduit ces trusts à entreprendre sur place la production de superphosphates. Elle est réalisée dans l'usine de la « Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais », dont Gafsa détient la majorité, et dans celle de la « Société algérienne de produits chimiques et d'engrais », que contrôlent les mêmes groupes que Gafsa auxquels se sont associés le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et le Crédit commercial de France.

chaussées, futur dir. du Port de Strasbourg. Deux fils : Robert, marié à une Dlle Nodé-Langlois, et André, marié à Denise Compagnon][carrière à l'Union d'électricité qu'il représenta à l'Union hydro-électrique, à l'Unon électrique du Centre, au Centre électrique, à la Sté hydroélectrique de la Cère, à l'Algérienne d'éclairage et de force...], 335 (P.-O.), 359 (Ch de fer Maroc), 361 (Tanger-Fez), 1191 (liquid. Union hydro-électrique), 1311 (v.-pdt et délégué au Maroc du conseil Énergie élect. Maroc), 1435 (Pierrefitte), 2014 (CEGF).

Rossi (A.)^[°/oo], 221 (Sudaméris), 393 (CIWLT), 1435 (Pierrefitte).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Lafolloye (P.), 1435 (comm. cptes Pierrefitte).

Lemarchand (M.), 1435 (comm. cptes Pierrefitte).

Serangeli (A.), 1435 (comm. cptes Pierrefitte).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 4, avenue Velasquez. Tél. : LAB. 08-71.

CONSTITUTION : Société anonyme tunisienne, constituée le 22 mars 1904. pour une durée expirant en 1962.

OBJET : Tant en France qu'en tous autres pays, la recherche, l'expérimentation, l'extraction, la fabrication et la vente de tous minerais, produits chimiques, organiques ou minéraux et de tous produits métallurgiques destinés à l'industrie, à l'agriculture et au commerce ; l'exploitation de tous moyens de transport, stockage ou manutention, l'exploitation ou la concession de tous brevets, licences ou procédés se rattachant audit objet, etc.

CAPITAL SOCIAL : 1.656.000.000 fr., divisé en 331.200 actions de 5.000 fr.

A l'origine, 4 millions de fr., divisé en 16.000 actions de 250 fr., sur lesquelles 1.600, entièrement libérées, ont été remises en sus d'une somme espèces de 1.800.000 fr. en rémunération des apports ; porté en 1909 à 5 millions de fr. En 1910, les actions de 250 fr. ont été divisées en deux titres de 125 fr. chacun ; en 1912, le capital a été porté à 6.500.000 fr. ; en 1916, à 9.750.000 fr. ; puis à 20 millions en 1918, à 25 millions au mois de juin 1920, par la répartition à titre gratuit de une action nouvelle pour quatre anciennes ; en septembre 1923, à 30 millions par émission de 40.000 nouvelles actions de 125 fr. à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes (une répartition de 25 fr. par action ancienne a eu lieu contre remise du coupon n° 29) ; en 1924 à 45 millions par la création de 120.000 actions de 125 fr. Par suite de l'absorption de la Société des engrais azotés et composés, le capital social a été, en mai 1928, porté à 68.750.000 fr. par la création d'actions nouvelles ; puis en août 1928 à 81.750.000 fr. par l'émission à 400 fr. de 90.000 actions nouvelles de 125 fr., et à 450 fr. de 14.000 actions (1 nouvelle pour 4 anciennes. Coupon n° 39). Porté en juin 1946 à 163.500.000 fr. par l'émission à 250 fr. de 654.000 actions nouvelles de 125 fr. (titre pour titre) et en 1947 à 408.750.000 fr. par élévation de 125 à 250 fr. du nominal des actions et création de 981.000 actions de 250 fr. réparties gratuitement (5 actions de 250 fr. pour 4 anciennes de 125 fr.).

Porté en 1948 à 613.125.000 fr. par l'émission à 300 fr. de 817.500 actions de 250 fr. (une nouvelle pour deux anciennes). Porté en 1950 à 919.687.500 fr. par incorporation de réserves, distribution d'actions gratuites 1 pour 2 après regroupement des actions de 250 fr. en actions de 2.000 fr. (1 pour 8). En 1950, titres regroupés en 2.500 fr. Porté en 1953 à 1.666.000.000 fr., par émission à 5.200 fr. de 92.063 actions de 5.000 fr. de numéraire (1 pour 4 de 2.500 fr.) et distribution gratuite de 55.200 actions de 5.000 fr. attribuées, à raison d'une action de 5.000 fr. pour 25.000 fr. d'actions possédées dans le capital précédemment porté à 1.380.000.000 fr. Regroupement des actions de 2.500 fr. en titres de 5.000 fr., depuis le 11 janvier 1954.

OBLIGATIONS : 50.000 de 1.000 fr., 5 % demi-net, émises en 1930. Am. 1935 à 1960 sauf R.A. 1938. Coupons 1^{er} août.

20.000 de 10.000 fr. 6 1/2 %, émises en 1949. Am. par T. ou R. 1950-1979, sauf R. A. toute époque. Coupons : 15 mai.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions ; sur l'excédent, prélèvements facultatifs pour réserves ou amortissements extraordinaires. Sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital ; le solde aux actions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — En décembre.

SERVICE FINANCIER : Société Générale, Crédit Lyonnais, Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], Banque nationale pour le commerce et l'industrie [BNCI], Banque de Charnacé et Cie.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 60 (2 janvier 1952), 207 fr. ; 61 (11 février 1953), 248 fr. ; 62 droit de souscription ; 63 (11 janvier 1954), 253 fr. ; 64 : droit d'attribution (1 pour 5) ; 65 (11 janvier 1955), 337 fr. ; 66 (11 janvier 1956), 379 fr.

Au 30/9	Amort.	provis.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant.	Div. brut par act.
	(En 1.000 francs)					(En fr.)
1946-47	25.030	1.480	25.368	1.268	20.804	12,50
1947-48	50.738	113.539	51.859	8.101	43.758	25,00
1948-49	68.601	56.467	83.993	7.037	76.954	30,00
1949-50	81.116	43.678	91.773	4.880	86.891	225,00
1950-51	112.347	114.276	104.630	7.320	97.309	260,00
1951-52	151.786	183.842	125.399	7.722	117.677	800,00
1952-53	152.765	129.256	150.635	7.531	117.515	300,00
1953-54	187.827	6.042	115.378	5.769	126.500	400,00
1954-55	—	22.439	182.812	9.141	156.400	450 net

BILANS AU 30 JUIN (En 1.000 francs)

	1951	1952	1953	1954	1955
ACTIF					
Immobilisation (nettes)	1.1016.408	1.711.371	2.129.815	2.287.365	2.281.790
Autres valeurs immobilnières	36.652	43.903	159.866	251.875	422.465
Réalisable					
Valeurs acquisition	531.058	931.966	830.793	937.302	1.015.801
Débiteurs	904.650	1.005.747	772.526	615.635	896.286
Titres de placement	51.945	56.394	5.869	5.987	5.422
Disponible	222.922	179.333	226.046	183.555	145.579
	2.763.697	3.928.714	4.124.916	4.281.719	4.767.343
PASSIF					
Capital	919.687	919.687	919.687	1.656.000	1.656.000
Réserves	127.196	644.800	652.522	409.640	398.518
Fonds de renouvellement et provisions	840.559	444.216	713.500	568.430	583.266
Dette à long terme	338.060	687.153	954.340	780.415	952.743
Dette à court terme	933.564	1.107.459	734.231	751.856	994.004
Bénéfices	104.630	125.399	150.635	115.378	182.812
	2.763.697	3.928.714	4.124.915	4.281.719	4.767.343

Banque de France, octobre 1958 :

Le dynamisme industriel se manifeste également par la modernisation de nombreuses entreprises : la Société des produits azotés [Ugine] à Lannemezan et la **Pierrefitte Kalaâ-Djerda à Pierrefitte décident d'utiliser le gaz naturel pour augmenter leur potentiel de production.** Les aciéries du Saut-du-Tarn* développent la fabrication du matériel destiné à la prospection et à l'industrie du pétrole. À Pamiers, la Société métallurgique d'Imphy* et, à Lannemezan, la Société des aciéries électriques d'Ugine accroissent leur capacité de production d'aluminium. La société Progil effectue d'importants travaux d'équipement dans son usine de la Bruguière (Tarn). Les fabriques de chaussures, nombreuses dans les Basses-Pyrénées, progressent sur la voie de la

concentration, etc.

Dans le même temps surgissent des usines nouvelles. Dans l'axe Boussens-Saint-Gaudens, la société de chaux et ciments Lafarge et du Teil construit une cimenterie ultra-moderne et la Cellulose d'Aquitaine implante une usine de pâte à papier qui utilisera les bois feuillus des Pyrénées et du Massif Central. Sur le gisement de Lacq, Péchiney et Ugine installent un complexe chimique et l'E.D.F. une centrale thermique, etc.

WW 1979 :

ANCELLE (Henri, Marie Charles), industriel. Né le 24 déc. 1906 à Paris. Fils de Charles Ancelle, ingénieur de l'École centrale des Arts et manufactures, et de Mme, née Marguerite Nantas. Veuf de Mme née Renée Mendicouague (2 enf. : Bernard, Philippe). Études : Institution Saint-Joseph à Lyon, École Sainte-Geneviève à Versailles. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : directeur technique adjoint du Comptoir des phosphates (1948), directeur du Centre de recherches d'Aubervilliers (1950), [directeur de Pierrefitte \(1954\)](#), [administrateur délégué \(1962\)](#), [puis vice-président \(depuis 1966\) de la Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba*](#), administrateur de Forafluid et de la Société commerciale Upha. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, chevalier de l'ordre national du Sénégal. Membre de l'Automobile-Club des officiers. Adr. : prof., 47, rue de Liège, 75008 Paris.

WWE 1967 :

BURSAUX Jacques. Administrateur-directeur général. Né à Metlaoui (Tunisie), le 14.3.1909. F. : de Paul, ing., et de Suzanne Chevrier. M. : le 2.10.1941 à Paris, avec France Weiss. Enf. : Claude-Dominique, Jacqueline, François [[v. WW 1979](#)], André et Daniel. Ét. : Coll. Stanislas, Éc. polytechn., Éc. des mines Paris. Gr. : lic. en droit, ing. Carr. : jusqu'en 1939 ing., au Corps des mines, 1946-1951 dir. gén techn. du Comptoir des phosphates de l'Afrique du Nord, [depuis 1951 adm.-dir. gén. de « Pierrefitte »](#). Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon, cr. de guerre G.M. II avec palmes. Membre : Yacht Club France, Racing Club France. Récr. : yachting. A. priv. : 127, av. de Malakoff, 75 Paris ; prof. : 4, av. Vélasquez, 75 Paris France.

WW 1971 :

REYMOND (Marcel) : 1955-61 Bauxites du Midi. 1961-64 Polymer Corp, Strasbourg. 1966 pdg Pierrefitte > COFAZ, Reichhold-Beckacite.

WW 1979 :

SARTORIUS (Robert), ingénieur, administrateur de sociétés. Né le 28 avril 1922 à Roubaix (Nord). Fils d'Adolphe Sartorius, industriel, et de Mme, née Suzanne Henrion. Mar. le 26 sept. 1947 à Mlle Antoinette Jullien (7 enf. : Emmanuel, Solène [Mme Bruno Sinniger], Christian, Thierry, Geoffroy, Bertrand, Amaury). Études. : Collège de Marcq-en-Barœul, École Sainte-Geneviève à Versailles, École supérieure des poudres. Dipl. : licencié ès sciences, ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : au corps des poudres (1946-1961), détaché au centre d'études et de recherches des Charbonnages de France (1951), puis au Commissariat à l'énergie atomique (1955), ingénieur en chef militaire des poudres du cadre de réserve (depuis 1961), [directeur de la Société Pierrefitte \(société générale d'engrais et de produits chimiques\)\(1961-1969\)](#), président-directeur général de la Société Reichhold-Beckacite (1962-1970) et de la Société La Bellignite [[à Bellignat \(Ain\) devenue Plastohm](#)](1962-1970), président-directeur général de la Société Sheby* (1970-1972), chargé de mission au Commissariat à l'énergie atomique (depuis 1972), président-directeur général de la Société de fabrication d'éléments catalytiques [[SFEC](#)](1973). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du

Mérite, chevalier des Palmes académiques. Adr. : prof., C.E.A., 31, rue de la Fédération, 75015 Paris ; privée, 25, av. Debasseux, 78150 Le Chesnay.

Doc. africaine, 1963 :

Pierrefitte > Phosphates du Congo (58 %), Africaine de Phosphore (20 %), Phosphates de Taïba (Sénégal)(12,5 %), Togolaise des mines du Bénin (Cotomib)(4,4 %), Hydroélectrique du Kouilou.

CLAUDE (Henri), *Paribas*, 1969 :

Paribas > 13,3 % Pierrefitte >

— Languedocienne d'engrais (1964) ;

— Engrais de Roubaix (1965) ;

— Bellignite* (62 %), Pierre Olivier (77 %) = résines ;

Reichhold Beckacite* (< Reichhold Chem 50 % ; Pierrefitte 40,5 % ; Paribas 6,8 %) ;

Stephos (Tunisienne d'exploitation phosphatière)(50 %) ;

Phosphates de Taïba (Sénégal)(11 %).

Suite :

1969 : fusion Pierrefitte et Auby.